

MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI

N° 2020-05-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres : Afférents au conseil : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 10/07/2020

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date d'affichage : 10/07/2020

Objet : Vote du Budget 2020 M 49

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à 18 heures le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François Thierry, Poggioli Jules, Poggioli Dominique, Celli Sylvain, Ansidei Toussaint-Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Mélissa, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.

Absents : Duriez Danielle (procuration à Giocanti Jean-Luc), Chiarelli Alexandra (procuration à Versini Audrey), Pantaloni Pierre-François (procuration à Poggioli Dominique).

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
Secrétaire de séance: Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Après avoir ouvert la séance le maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le vote du Budget 2020 M49.

Le maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la Balance Générale du **Budget Primitif 2020**.

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2020 M.49

Libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT Budget Principal	80 468.38	80 468.38
SECTION INVESTISSEMENT Budget Principal	36 763.00	36 763.00
RESULTAT GLOBAL	117 231.38	117 231.38

Le conseil Municipal décide :

-Vote à l'unanimité le budget Primitif 2020 M 49 proposé par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20200721-2020-05-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2020

Affichage : 23/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 21 juillet 2020.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI.

